

Question écrite de M.André Frédéric au ministre de la Justice en ce qui concerne l'implémentation d'une maison de détention à Verviers

Durant le mois de décembre dernier, nous apprenions par la presse que la seconde maison de détention du pays, la première en Wallonie, serait implantée à Verviers dans une ancienne maison de repos, rue des Foxhalles.

Mes collègues de la Chambre vous interpellaient d'ailleurs à cet égard au mois de décembre.

Compte tenu du partage des compétences en lien avec la politique pénitentiaire, la coopération et la concertation entre les différents niveaux de pouvoirs, le fédéral et les communautés et régions, reste essentielle pour optimiser l'aide apportée aux détenus en vue de leur (ré)insertion sociale, la question démontre dès lors par suffisance sa transversalité.

A nouveau, je tiens à insister sur le fait que s'il ne s'agit nullement de remettre en cause le principe même d'une maison de détention, vu son impact positif sur la réinsertion des détenus et le fait que cette nouvelle forme de détention contribue également au maintien du statut de pôle justice de Verviers, ce qui pose néanmoins question est le site qui a été choisi, puisqu'il correspond à l'ancien bâtiment de la maison de repos de "La Providence", dont plusieurs fenêtres et portes donnent directement sur la cour de récréation de l'école maternelle et primaire de "La Providence" qui compte quelques 400 élèves.

Cette localisation inquiète donc évidemment l'établissement scolaire, mais aussi le centre d'accueil des victimes de violences intrafamiliales, sis de l'autre côté de la rue.

Si je peux vous rejoindre lorsque vous déclarez qu'« il faut percevoir une maison de détention différemment d'une prison », puisqu'en effet ici l'humain est au cœur de cet objectif de resocialisation de l'individu, il n'en reste pas moins que ce bâtiment est géographiquement quasi implanté dans l'école et à proximité d'une centre d'accueil de victimes de violences conjugales.

J'ajouterai qu'une pétition circule et qu'elle a déjà recueilli plus d'un millier de signatures. Les gens sont en effet très inquiets et regrettent que ce projet n'ait pas été réfléchi correctement dans son implémentation et dans sa localisation.

Pouvez-vous me donner davantage d'informations dans le processus de sélection de ce site ?

En outre, il me revient que les avocats mandatés par le pouvoir organisateur de l'école « La Providence » vous ont envoyé, ainsi qu'au secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments, un courrier reprenant l'ensemble de leurs griefs.

Par ailleurs, j'apprends ce lundi que les plaignants n'auraient pas encore eu de retour. Qu'en est-il ?

Enfin, j'apprends par la presse que votre collègue en charge de la Régie des bâtiments, que je compte également interpeller, a décidé de reporter d'un mois la signature des actes d'achat du bien.

Quelles sont les options envisagées ?

Si un contact a eu lieu entre un de vos représentants et les autorités communales verviétoises en décembre dernier, une rencontre avec le pouvoir organisateur de l'école et le centre d'accueil des victimes de violences conjugales est-elle à l'agenda ?

Une véritable concertation serait, me semble-t-il dans un tel dossier, tout à fait souhaitable.

Réponse à la question n° 7-1464 de monsieur le Sénateur Andre FREDERIC du 20/01/2022 de la part du Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord.

La piste d'ouvrir une maison de détention à Verviers est envisagée. Un 1er bâtiment avait retenu toute notre attention. Il présentait beaucoup d'avantages mais également un inconvénient important à savoir d'être attenant à une école primaire. Une réunion d'information a été organisée au mois de décembre dernier avec la bourgmestre de Verviers, la directrice de l'école, le pouvoir organisateur ainsi que des membres des cabinets Régie des bâtiments et justice. Après réflexion, cette piste a finalement été abandonnée. Nous poursuivons nos recherches d'un bâtiment adéquat dans la région de Verviers.